

PROCES-VERBAL DEFINITIF

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

LAYRAC SUR TARN

DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Layrac sur Tarn dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2025
- 2- Adhésion Groupama Assurance Statutaire
- 3- Instauration de l'obligation de déclaration préalable pour les divisions foncières
- 4- Questions diverses.

La présente convocation a été envoyée par mail le 01 décembre 2025

DATE et HEURE	Mardi 16 Décembre – 21 h Conseil Municipal
Présents	ASTRUC Thierry, GALLEGO Sonia, GAYRAUD Chrystelle, LUGA Marc, JOUVE Véronique, MAUREAU Alain, RAYNAUD Anaïs
Absent	ALVAREZ Sylvie procuration donnée à Thierry ASTRUC ANDRIEU Gabriel procuration donnée à Anais RAYNAUD MASANA Frédéric
Ordre du jour	Voir ci-dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : GALLEGO Sonia

Début de séance : 21h05

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025 est **approuvé à 8 votes pour et une abstention**

2- Adhésion Groupama Assurance Statutaire

Délibération 2025/25

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat d'assurance des risques statutaires signé avec GROUPAMA le 22 janvier 2022 conformément à la délibération 2022/03 du conseil municipal du 20 janvier 2022, se termine le 31 décembre 2025. A ce titre, une nouvelle proposition a été faite par le même fournisseur pour un contrat d'une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une proposition de contrat groupe d'assurance statutaire faite par le CDG31.

Les deux propositions de contrat ainsi que les conditions tarifaires correspondantes sont présentées.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à **09 voix pour** :

- Souscrire au contrat d'assurance statutaire de GROUPAMA pour une durée de 3 ans
- Autoriser Le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- Souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC
- Souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL

3- Instauration de l'obligation de déclaration préalable pour les divisions foncières

Point ajourné

4 – Questions diverses

- Information au sujet du dossier de prise en charge des indemnités d'ARE de Mme SANCHEZ.
- Point sur le lotissement de la Payrolière
- Un échange est fait au sujet de l'escalier du cimetière qui menace de s'effondrer. Le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé auprès d'une entreprise pour la réparation. En attendant une solution, le conseil municipal décide de condamner l'escalier pour la sécurité des utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h12

La secrétaire de séance

Sonia GALLEGO, 1^{ère} adjointe

Le Maire, président de séance

Thierry ASTRUC

